

l'action.com

L'Action > Actualités

Accidents de travail: triste bilan dans Lanaudière



[Réjean Turgeon](#)

Publié le 28 avril 2014

23 décès recensés en 2013

Le Conseil central de Lanaudière-CSN a profité du 28 avril, Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail, pour dévoiler des chiffres alarmants à ce chapitre.

On apprend ainsi que 23 décès ont été recensés dans la région en 2013, soit 6 lors d'un

accident de travail et 17 des suites d'une maladie professionnelle. « C'est très inquiétant », dira Alain Girard, vice-président du Conseil, ajoutant que Lanaudière se classe au 2^e rang dans la province, tout juste derrière la région de Montréal qui a elle-même enregistré 32 décès en 2013, alors qu'on en comptait 184 reconnus par la CSST pour l'ensemble de la province.

Sortie contre les employeurs

Les chiffres ne s'arrêtent pas là. De façon plus générale, près de 6 800 personnes ont été victimes d'un accident de travail ou encore d'une maladie professionnelle dans Lanaudière en 2013. « C'est énorme », ajoute monsieur Girard, estimant que la prévention « n'a pas beaucoup de place chez les employeurs ». Ce dernier pousse ses arguments plus loin. « Quand il y a un accident de travail, l'employeur va toujours en contestation pour que la décision ne soit pas portée à son dossier, mais au Fonds consolidé de la CSST ». La prévention est une question d'approche selon Francine Ranger, présidente du Conseil. « Libérer des gens pour faire de la prévention, l'employeur voit encore ça comme une dépense alors que ça devrait être un actif », tient-elle à souligner.



-
- [Voir la galerie](#)

Santé psychologique

Qualifiant la situation de Lanaudière de « peu enviable », madame Ranger voit un autre problème sérieux poindre à l'horizon. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les problèmes de santé psychologique seront la première cause d'invalidité dans le monde d'ici l'an 2020, d'où l'importance de s'y attaquer dès maintenant. « Les gens en surcharge de travail ou face à du harcèlement vont en burn-out, mais ne le déclarent pas en accident de travail parce que c'est un combat et qu'elles n'ont pas le goût de se battre », de renchérir madame Ranger.

Comités santé/sécurité

Le Conseil entend presser ses comités santé-sécurité pour que ces problèmes de santé psychologiques soient reconnus et que des plans d'action soient mis en place pour essayer de corriger la situation. « C'est le combat des prochaines années », a-t-elle conclu.